

*Les subsides*

terres négligées qui sont adjacentes à des scieries ou des pape-teries. Le coût de reboisement des terres exploitées chaque année et des terres actuellement négligées est estimé à 650 millions de dollars par année, en dollars de 1982.

Bien entendu, une meilleure gestion forestière coûtera davantage. Par contre, les avantages que l'on peut tirer d'une augmentation de la production de bois d'œuvre, du fait de l'augmentation prévue du revenu réel et de la valeur ajoutée, pourraient produire les dividendes suivants pour l'économie canadienne. Les possibilités d'emplois seraient de 75,000 à 100,000 personnes par année pour l'exploitation et le renouvellement des forêts et la transformation des produits; les ventes passeraient à 22 milliards de dollars, soit le double de la valeur actuelle; les exportations à 12 milliards de dollars, le double également de la valeur actuelle; il y aurait des avantages proportionnels dans le secteur des services et du matériel forestiers. Il ne faut pas oublier non plus des augmentations des recettes fiscales de l'ordre de 1 milliard de dollars.

La question des recettes nettes mérite qu'on s'y attarde. Une industrie florissante et riche en ressources créerait pour les niveaux supérieurs de gouvernement des recettes additionnelles beaucoup plus considérables que les dépenses engagées dans le secteur forestier. En revanche, si nous laissons périlcliter la foresterie, il en résultera rapidement un chaos économique généralisé et nous aurons à payer les pots cassés. L'impact régional de la stratégie se ferait sentir partout, car c'est un secteur très important. Dans les provinces maritimes, la première conséquence serait la stabilisation de l'approvisionnement de bois de l'industrie actuelle. Avec le temps, le rendement plus élevé se traduirait par la production accrue des usines. Il serait possible d'augmenter la production beaucoup plus tôt dans certaines régions du Québec et du nord de l'Ontario, surtout à la tête des Lacs où la plupart des terres fortifiées productives n'ont pas été réensemencées. Le développement de la technologie de l'utilisation du peuplier serait un atout pour les provinces des Prairies. Cependant, la Colombie-Britannique, qui produit actuellement la moitié du bois d'œuvre canadien, y gagnerait probablement le plus à longue échéance.

Se fondant sur les dispositions de la loi constitutionnelle de 1867, certaines personnes pourraient soutenir que le gouvernement fédéral n'a rien à voir avec le reboisement. N'empêche qu'une étude historique des activités du gouvernement fédéral dans le secteur forestier témoigne d'un engagement de longue date envers les ressources forestières et le secteur manufacturier qui en dépend. Les retombées découlent manifestement des responsabilités et des priorités fédérales, entre autres la croissance stable de l'emploi, les gains de devises étrangères, le développement économique régional et la qualité de l'environnement.

L'ampleur du financement varie d'une province à l'autre. Traditionnellement, les services forestiers des provinces ont concentré leurs efforts sur la sylviculture et la protection des forêts, tandis que le gouvernement fédéral s'est occupé de la sylviculture, au moyen d'ententes sur le partage des coûts, et de la recherche forestière. Le secteur privé s'est intéressé surtout aux domaines liés à la production du bois d'œuvre comme les approvisionnements, les épures et les routes, et il s'est moins soucié de la régénération et de la protection forestières.

A l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux engagent la majorité des dépenses pour reboiser leurs terres de la Couronne, soit en payant directement aux industriels les travaux qu'ils leur font exécuter aux termes d'accords sur le mode d'occupation, ou en les payant indirectement en vertu d'un régime compensateur de droits de coupe. Depuis dix ans les droits de coupe augmentent sensiblement. C'est ainsi que dernièrement, le Québec a annoncé une augmentation annuelle de 130 p. 100 de ses droits de coupe. D'autres provinces les ont également relevés ou s'appêtent à le faire. Ces décisions s'expliquent par la recherche de rentrées accrues ou encore par la nécessité de financer de nouveaux programmes de reboisement.

Si l'on en juge par ce qui s'est passé dernièrement dans plusieurs provinces, on prévoit qu'au cours des dix prochaines années, l'entreprise privée participera activement aux programmes de reboisement. A Terre-Neuve, par exemple, deux grandes sociétés assument maintenant près de la moitié des frais. Elles dépenseront chaque année 4 millions sur les terres de la Couronne, alors qu'elles en dépensaient moins de un demi-million il y a deux ans. Le Nouveau-Brunswick a voté une mesure qui impose des exigences rigoureuses aux propriétaires fonciers en ce qui concerne la mise en valeur intensive du terrain. Pour sa part la Saskatchewan cherche des moyens d'accroître les responsabilités et des entreprises privées et des sociétés de la Couronne quant au reboisement. Le Québec s'appête à imposer aux entreprises la moitié des frais de reboisement.

Selon un des principes définis dans l'étude intitulée «Forestry Imperatives for Canada», principe auquel souscrit le gouvernement fédéral, les charges financières nécessaires à la gestion des richesses naturelles devraient être proportionnelles aux bénéfices. Le Conseil canadien des ministres des richesses naturelles qui représente le point de vue des provinces et du gouvernement fédéral, est également en faveur de ce principe.

Un autre principe fondamental est également en cause. La participation fédérale est absolument essentielle à l'utilisation et à la conservation prudentes des richesses naturelles. Dans une très large mesure, depuis 1945, la gestion des forêts a été le fait de programmes conjoints. Beaucoup se rappellent sans doute que l'ancienne loi canadienne sur les forêts assurait une aide financière fédérale aux provinces. C'était avant l'époque des ententes cadres de développement et des ententes auxiliaires relatives aux forêts parrainées par le MEER. Les nouveaux accords relatifs au reboisement comme l'illustre l'accord conclu avec la Nouvelle-Écosse au cours de l'été de 1982, seront également fondés sur la participation fédérale. Un nouvel accord sera mis en œuvre sous peu dans l'Île du Prince-Édouard et des négociations se poursuivent dans toutes les autres provinces. L'objectif du gouvernement est de conclure des accords avec les dix provinces dans le courant de l'année.

En somme, la tâche à accomplir est immense. Le gouvernement fédéral, les provinces ainsi que l'entreprise privée comprennent parfaitement la nature et l'envergure de la tâche. Il reste maintenant à pourvoir le Service canadien des forêts des ressources nécessaires pour lui permettre d'être le chef de file dans le domaine forestier.